



Exemple de schéma de raccordement au réseau d'assainissement collectif

L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VENTILATION

La ventilation de chute est obligatoire pour éviter les problèmes de désamorçage des siphons lors des évacuations et de reflux par suppression au moment des opérations d'hydrocurage du réseau public.

BOITE DE BRANCHEMENT

Les boîtes de branchement sont situées sous domaine public en limite de propriété et matérialisent la limite de responsabilité entre le service (boîte de branchement et canalisation à l'aval) et l'utilisateur (canalisation à l'amont de la boîte de branchement).

Limite de propriété

Récupérateur d'eau de pluie

WC

CUISINE

SALLE DE BAINS

SOUS SOL

Rue

Canalisation de branchement EP \varnothing 160 / 200 mm

Canalisation de branchement EU \varnothing 150 mm

Réseau
eaux pluviales

Réseau
eaux usées

PUBLIC PRIVE

Trop plein

Puits d'infiltration
eaux pluviales

CLAPET ANTI-RETOUR

L'installation d'un clapet anti-retour est obligatoire lorsqu'il existe au moins un orifice d'évacuation des installations intérieures situé à un niveau inférieur à celui de la voie publique. Cet dispositif permet de protéger les locaux contre les éventuels reflux d'eaux usées ou pluviales depuis les réseaux publics.

DRAIN EPANDAGE

La gestion des eaux à la parcelle est obligatoire dès lors que la perméabilité du terrain est supérieure ou égale à 15 mm/h. Lorsque la perméabilité du terrain n'est pas suffisamment élevée au regard des surfaces imperméabilisées, le raccordement du trop-plein du dispositif d'infiltration au réseau public est recommandé.